
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINTE RADEGONDE DES NOYERS

EN DATE DU 10 FEVRIER 2025

L'An deux mille vingt cinq

Le Dix Février , le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur FROMENT René, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/01/2025

PRESENTS : FROMENT R., ROBIN A., SUREAU M., BOURNEL P., GROLLEAU D., CLOCHETTE S. ,
TRAVAUX J., ARCHAMBAUD M., ADAM V.

ABSENTS : SOUCEK N. (excusée), ARRIGHI A- C., FERREIRA S.

Secrétaire de séance : Mr GROLLEAU Denis

Pouvoir de Mme SOUCEK Nathalie à Mr BOURNEL Paul

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 16 Janvier 2025
- Boulangerie : Rachat du Fonds de Commerce et du matériel
- Etat des restes à réaliser pour l'année 2025
- Adhésions : Gîtes de France 2025 / Association Aligatore 2025
- Programme Voirie communale 2025 et proposition groupement de commande 2025
- Demande de subvention, voirie de Marais 2025
- Contribution annuelle-travaux de maintenance d'Eclairage public 2025 – Sydev
- Signature de la convention territoriale globale avec la CAF de la Vendée
- Association Cavalerie de la Sablière : projet de course à pied et marche le 26 Octobre 2025
- Devis Société EAUDECI entretien des bouches d'incendie
- Questions diverses

Monsieur Le Maire demande aux membres présents l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Elagage des arbres Place de l'Eglise.

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 024-2025 :

Boulangerie Rachat du fonds de commerce :

Rapporteur Monsieur Le Maire,

Rappel des faits :

Par délibération en date du 22 novembre 2024, le conseil municipal a fait une proposition d'acquisition du fonds de commerce de la boulangerie, en l'état, pour la somme de 15 000.00 euros. Monsieur Le Maire a reçu la notification d'ordonnance du Greffe du Tribunal de Commerce de La Roche Sur Yon, Jugement rendu par le Juge-Commissaire le 24 Janvier 2025.

La vente de gré à gré du fonds de commerce de la Sarl TOCASOLIE à la Commune de Ste Radegonde-des-Noyers, moyennant le prix de 15 000.00 euros est acceptée

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte le rachat du fonds de commerce au prix de 15 000.00 euros
- Donne tout pouvoir au Maire, ou l'un de ses adjoints (en cas d'absence du Maire) ; à l'effet de signer tous actes et pièces relatifs à l'acquisition du fonds de commerce en l'état , chez Maître GROLLEAU Florent, notaire à Chaillé-les-Marais.

N° 025-2025 :

Boulangerie Rachat de matériel :

Rapporteur Monsieur Le Maire,

Monsieur Le Maire a reçu de la Société APONEM ATLANTIQUE, SELAS FAVREAU Tristan, Commissaire-Preneur Judiciaire à CANEJAN, une proposition de rachat du matériel de la boulangerie :

- 2 chambres froides : 1000.00 € TTC + 21.6 % + 200.00 € TTC frais de dossier
soit : 1 416.00 € TTC
- Le four : 4 000.00 € TTC + 21.6 % + 200.00 € TTC frais de dossier
Soit : 5 064.00 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membre présents, le conseil municipal accepte de racheter à la Société APONEM ATLANTIQUE :

- 2 chambres froides : 1000.00 € TTC + 21.6 % + 200.00 € TTC frais de dossier
soit : 1 416.00 € TTC
- Le four : 4 000.00 € TTC + 21.6 % + 200.00 € TTC frais de dossier
Soit : 5 064.00 € TTC

N° 026-2025 :

Etat des restes à réaliser :

Dépenses :

Article 10226 / taxes d'aménagement :	835.17 €
Article 2151 /opération 188 / Voirie communale – voirie de Marais :	26 433.93 €
Article 2151/opération 201/ rue de la Voie – aménagement et mise en sécurité :	5 700.00 €
Article 2188 / opération 209/Matériel Ecole projet NEFLE :	7 604.28 €
Article 231 /opération 186/ Bâtiments communaux :	24 590.52 €
Article 231/opération 206/Cantine Ecole :	30 000.00 €
Article 231/ opération 207/Rénovation Energétique de 3 logements :	29 052.00 €

<i>Article 231/ opération 208/ Cimetière :</i>	41 265.84 €
<i>Total :</i>	165 481.74 €
<u>Recettes :</u>	
<i>Article 1321/opération 209/Matériel Ecole NEFLE :</i>	29 400.32 €
<i>Article 1322/opération 206/Cantine-Ecole :</i>	10 000.00 €
<i>Article 1323/opération 188/Voirie communale :</i>	17 350.00 €
<i>Article 1323/opération 206/Cantine-Ecole :</i>	55 409.20 €
<i>Article 1323/opération 208/ Cimetière :</i>	14 000.00 €
<i>Article 13461/opération 204/toitures bâtiments publics :</i>	21 632.47 €
<i>Article 13461/opération 206/Cantine – Ecole :</i>	41 556.90 €
<i>Article 13461/opération 207/Rénovation Energétique de 3 logements :</i>	60 687.58 €
<i>Article 13462/opération 207/Rénovation Energétique de 3 logements :</i>	62 762.50 €
<i>Total :</i>	312 798.97 €

N° 027-2025 :

Contributions, cotisations et adhésions 2025 :

Madame La Première Adjointe donne lecture aux membres présents des demandes d'adhésions, cotisations et contributions reçues pour 2025 :

- Adhésion Association Aligatore : 20.00 €
- Cotisation , Gîtes de France : 285.00 €

Accord à l'unanimité des membres présents, Monsieur Le Maire est autorisé à régler :

- L'Adhésion Association Aligatore : 20.00 €
- La Cotisation aux Gîtes de France : 285.00 €

N° 028-2025 :

Groupement de commandes pour le gros entretien des voiries de l'année 2025 :

Rapporteur Monsieur Le Troisième Adjoint,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'intégrer un groupement de commandes avec plusieurs communes, ayant pour objet la réalisation d'un Marché Public relatif à la réalisation de prestations de gros entretien de voiries.

Les communes membres du groupement sont :

- Champagné-les-Marais
- Moreilles
- Puyravault
- Ste Radegonde-des-Noyers
- Chaillé-les-Marais
- Vouillé-les-Marais
- La Taillée
- Le Gué de Velluire
- Nalliers

La Commune de Champagné-les- Marais est coordonnateur-mandataire du groupement, représentée par son Maire Mr LANDAIS Bernard.

Accord à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire est autorisé à :

- retenir l'entreprise Aménagement ingénierie VRD pour la Maîtrise d'Oeuvre
- signer la convention constitutive du groupement de commandes, et toutes les pièces afférentes au dossier.

Monsieur Le Troisième Adjoint informe l'assemblée que la Commission Communale de la Voirie s'est réunie au mois de Janvier 2025, afin de faire un constat sur place, des voies à rénover.

Les voies à prioriser sont :

- Route de la Chevrotière :
 - 1^{er} tronçon sur 460 m, montant estimé à 18 468.00 euros HT
 - 2^{ème} tronçon sur 300 m, montant estimé à 10 710.00 euros HT
- L'aménagement du dernier tronçon de la rue de la Voie est un marché à part et ne fait pas partie du groupement de voirie.

N° 029-2025 :

Demande de subvention Voirie de Marais :

Monsieur Le Maire explique aux membres présents qu'il est nécessaire de prévoir chaque année la rénovation des routes de Marais qui se dégradent très vite.

Monsieur Le Maire propose d'inscrire au programme 2025 la rénovation des Routes du Marais, en très mauvais état.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vendée

Ci-dessous le détail du plan de financement :

Dépenses :

- Voirie du Marais	29 278.00 € HT
- Maitrise d'œuvre	1 500.00 € HT
• TOTAL	30 778.00 € HT

Recettes :

- Subvention du Département 30 %	9 233.40 € HT
- Autofinancement	21 544.60 € HT
• TOTAL	30 778.00 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

- Approuve l'opération « Voirie du Marais »
- Sollicite une aide auprès du Département de la Vendée
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document lié à cette demande de subvention.

N° 030-2025 :

Sydev - Contribution annuelle - Travaux de maintenance d'Eclairage Public 2025

Monsieur Le Maire informe les membres présents que le montant de la contribution annuelle des Travaux de maintenance d'Eclairage Public pour 2025 est de 4 058.37 €.

En cas de panne, une contribution aux éventuels travaux de dépannage sur la base d'un montant forfaitaire de 242.10 € par intervention, sera facturée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal accepte :

- Le paiement de la somme 4 058.37 € pour les travaux de maintenance de l'année 2025
- Une contribution aux éventuels travaux de dépannage sur la base d'un montant forfaitaire de 242.10 € par intervention
- Prestation achat d'énergie (abonnements et consommations pour l'éclairage public et la signalisation lumineuse + gestion des contrats d'énergie), montant estimé à 8 559.00 €.

Remarque de Madame ADAM Véronique : le lampadaire situé au 8, Rue de Voie ne fonctionne toujours pas, il s'éteint et se rallume par intermittence.

N° 031-2025 :

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE VENDÉE :

Rapporteur Madame La Deuxième Adjointe

Madame la Deuxième Adjointe rappelle que la Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Cette démarche politique, qui a été entérinée lors du conseil de communauté du 19 décembre 2024, consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Les différents champs d'objectifs de développement et de coordination des actions ont été étudiés lors des deux premières phases de travail :

- la phase d'exploration qui a permis de cerner le périmètre de l'étude et d'identifier les champs d'intervention partagés entre la CAF et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
- La phase de diagnostic qui a permis de définir les besoins par des données statistiques et thématiques.

Une troisième phase consistant en la définition des orientations et des axes stratégiques a été validée par délibération en conseil communautaire du 19 décembre 2024.

La rédaction de fiches actions (faisant suite à ces axes stratégiques) maintenant terminée, il convient de signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF de Vendée.

Cette convention (dont les axes stratégiques et les fiches actions sont présentées en annexe) définit le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

M. le Maire demande l'accord du conseil pour la signature de cette Convention Territoriale Globale.

N° 032-2025 :

Projet « Les Foulées de la Cavalerie de la Sablière » :

Rapporteur Monsieur TRAVAUX Jacques :

Lecture d'un courrier reçu de la Cavalerie de la Sablière proposant un évènement le 26 octobre 2025 sur la commune : Une course à pied.

Le projet est inscrit au registre de la Préfecture sous le nom « Les foulées de la Cavalerie de la Sablière ».

La course aura deux parcours : un de 10 kms et l'autre de 5 kms, chronométrés.

Un parcours de 5 kms sera disponible pour les personnes souhaitant marcher et participer.

Le départ et l'arrivée se feront à la Cavalerie de la Sablière, différents intervenants (protection civile, comité d'athlétisme) assureront la sécurité.

L'association de la Cavalerie demande la mise à disposition des toilettes au City Stade et les barrières de sécurité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet, mettra à disposition les toilettes du city Stade et accepte le prêt des barrières de sécurité, ainsi que des tables et bancs si besoin.

N° 033-2025 :

Devis bouches d'incendie , Société EAUDECI :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la Société EAUDECI chargée de la maintenance et de la mise en conformité des Poteaux et bouches d'incendie propose deux devis pour 2025 :

1. Mise en conformité suite aux contrôles de maintenance (réparations diverses) : 857.92 € HT soit 1 029.50 € TTC
2. Contrôle annuel des 24 poteaux d'incendie : 468.00 € HT soit 561.60 € TTC

Accord à l'unanimité des membres présents.

N° 034-2025 :

Elagage des arbres, Place de L'Eglise :

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'élaguer les arbres de la place de L'Eglise.

L'entreprise BARAKA SERVICES propose l'élagage et l'évacuation des végétaux pour un montant TTC de 3 450.00 euros.

Accord à l'unanimité des membres présents, Monsieur Le Maire est autorisé à signer le devis à l'entreprise BARAKA SERVICES.

N° 035-2025 :

Questions diverses :

- Assemblée Générale de l'Association d'usagers pour la défense du Service Public du Pays de Luçon, le 22 Février 2025 à 15 h 00. Madame La Première Adjointe représentera la Mairie.
- L'association locale de professionnels de santé « CTPS plaine et Marais » demande la désignation d'un interlocuteur privilégié, de préférence en charge du Plan Communal de Sauvegarde, afin de faciliter les échanges en cas de besoin. Monsieur Le Maire propose de nommer Mr TRAVAUX Jacques, en charge du PCS. Accord à l'unanimité des membres présents.

- Demande de Mr ESTIOT Franck : autorisation de la mise en place d'un mobil home au 6, impasse des Cerisiers le temps de la construction de sa maison d'habitation, pour une durée d'un an. Autorisation accordée du 25 février 2025 au 25 février 2026.
- Remerciement de Madame la troisième Adjointe lors du décès de sa belle sœur
- Monsieur La Première Adjointe informe les membres présents que la mise en place des poteaux le long des trottoirs étant terminée, il est nécessaire de prendre un arrêté interdisant de stationner du côté de la Salle des Fêtes afin qu'il n'y est pas de gêne occasionnée par le stationnement des deux côtés de la rue de l'Eglise.
Madame ADAM Véronique propose de peindre les trottoirs en jaune du côté interdit, Monsieur Le Troisième Adjoint répond que ce ne sera pas esthétique, des panneaux de signalisation vont être commandés.
- Monsieur Le Troisième Adjoint fait part de l'existence d'une gouttière à la boulangerie, qui goutte sur la charpente, il est nécessaire de réparer au plus vite, afin de ne pas endommager la charpente.
- Date de l'inauguration des travaux de réfection des toitures des bâtiments publics, de la construction du mur du cimetière, de l'agrandissement de la cantine, des sanitaires de l'Ecole Publique et de la rénovation des cours d'Ecole, fixée le 31 Mai 2025 à 10 heures.
- Décision à l'unanimité des membres présents, de fixer les réunions de conseil municipal à 18 h 30.
- Levée de séance à 20 heures.